

ABONNEMENTS

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, No 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ÉTATS-UNIS.

Nous avons sous les yeux des journaux de New-York en date du 14 mars. On dit que le gouverneur de l'état du Maine, M. Fairfield s'est prononcé énergiquement contre le discours du président concernant la question des frontières.

Le colonel Jarvis a élevé des fortifications à un endroit de l'Aroostook qui est à 18 milles du terrain où le St-Jean traverse la ligne dans le voisinage de cette localité, il y a une population de 4000 Acadiens français qui s'empresseraient de prendre parti pour l'Union dans le cas où les hostilités éclateraient.

Les journaux américains annoncent que sir John Harvey, gouverneur du Nouveau-Brunswick, fait des préparatifs pour entrer en campagne et qu'il a défendu formellement aux journaux de la colonie de parler de ses projets.

Les artilleurs volontaires de Québec ont proposé à sir John Colborne d'entrer au service actif dans le cas où les circonstances rendraient leur secours nécessaire.

Le gouvernement du nouveau Brunswick a enrôlé 850 hommes de milice, 500 sont déjà enrégimentés. La chambre des représentants a mis 10,000 liv. st. à la disposition du gouvernement et la municipalité de St-Jean en a voté 1000 pour le même objet.

Le bruit court que nos troupes vont s'emparer de Mars-Hill et que le gouvernement fédéral est très irrité de cette mesure qui n'en recevra pas moins son exécution.

Il y a quelques années les Américains élevèrent un fort à Rouses, point près de Platsbourg, mais ils se virent dans la nécessité de l'abandonner, parce que l'on reconnut que le fort avait été érigé sur le sol britannique.

On annonce que M. Woodburg sera nommé ministre plénipotentiaire des États-Unis près le cabinet St.-James.

Le colonel Maxwell ayant récemment harangué quelques compagnies de la milice de Carleton (Nouveau Brunswick), s'est exprimé dans les termes suivants: — Hommes du Nouveau-Brunswick et miliciens du comté de Carleton. Vous prouverez de nouveau que vous avez des corps de diamant et des âmes de feu et vous justifierez ainsi une réputation bien acquise.

On mande de Spring-Field, 9 mars: 24 pièces de canon de campagne partent aujourd'hui pour l'état du Maine. 12 sont arrivées hier de l'arsenal à Watervliet.

Le bruit s'est répandu hier que M. Woodbury, secrétaire d'état, serait nommé ambassadeur extraordinaire des États-Unis près le cabinet de St.-James.

Feuilleton.

II. BANCOLO, OU L'AUMONE D'UN ARTISTE.

Toute la population de Marseille était rassemblée sur le port, le 15 mars de l'année 1755. Une cérémonie grave, noble et touchante allait avoir lieu. Les religieux Mathurins (1) ramenaient d'Alger, de Tunis, de Maroc et de Tripoli, les esclaves chrétiens qu'ils avaient rachetés.

(1) Les Mathurins, appelés aussi pères de la Merci, se consacraient exclusivement au rachat des captifs, ils parcouraient les états catholiques, recevaient des aumônes et allaient chaque année traiter avec des souverains barbaresques de la rade de plusieurs centaines d'esclaves.

Unis près le cabinet de St.-James, et que M. Cambreleng serait nommé ministre des finances.

Sir John Colborne vient de mettre cinq régiments de ligne à la disposition de sir John Havrey. Le général Scott parle dans les termes les plus élogieux des soldats du Maine qu'il a commandés pendant la dernière guerre avec la Grande-Bretagne.

FRANCE. — Paris, le 14 avril.

Le roi, qui devait aller, dit-on, se promener hier à Neuilly, n'est point sorti du château. Le maréchal Soult est venu chez S. M. à deux heures et demie, et il y est resté jusqu'à près de 4 heures.

— A la fin de la séance d'hier de la chambre des députés, après le rapport de M. Amilhou qui concluait à l'admission de M. de Girardin, M. Hennequin est monté à la tribune pour combattre les conclusions de ce rapport.

Ce vote a été suivi d'une profonde sensation. Plusieurs organes de la presse, le Courrier français, le National et le Temps, le considèrent comme politique par son résultat.

Il est à remarquer que trois hommes que l'on a le plus accusés d'avoir conseillé et dirigé les élections dernières se trouvent tous les trois éliminés de la nouvelle chambre.

— Voici comment le Journal des Débats s'exprime sur le vote de la chambre :

Nous craignons bien que les motifs qui ont déterminé la majorité à annuler l'élection de Bourgneuf n'aient pas tous été pris dans le fond de la question. Nous craignons que cette décision n'ait été dictée par la passion plus que par de froides et d'exactes raisons.

— La chambre a encore seize élections à vérifier avant de passer à la nomination du président. Cependant comme la plupart de ces vérifications ne semblent pas offrir de difficultés, il est très-probable qu'elle ait lieu lundi prochain.

Sur les 16 élections à vérifier, 9 appartiennent aux anciens 221, et 7 aux 215.

Il n'y a eu jusqu'à présent que trois élections annulées, ce sont celles de MM. Deshameaux à Bayeux, de Loynes à Pithiviers, et Em. de Girardin à Bourgneuf.

Un grand nombre d'étrangers avaient assisté à cette cérémonie touchante, tous avaient payé un tribut d'admiration à l'impitoyable charité, au dévouement surhumain des religieux de la Merci.

— Parlez, monsieur, fit le religieux, je suis tout prêt à répondre. — Si je ne me trompe, le nombre des captifs que vous avez ramenés s'élève à plus de deux cents ?

— Combien en reste-t-il dans les fers en Afrique ? — Hélas, monsieur, plus de six cents encore, répondit le religieux en soupirant ; les aumônes que nous avons reçues dans ces dernières années n'ont pas été considérables ; nous n'avons pu racheter que les vieux esclaves chrétiens ; encore a-t-il fallu que trois de nos frères restassent en otage pour que nous pussions ramener trois malheureux captifs italiens que l'âge et les infirmités allaient invraisemblablement conduire au tombeau.

— Trois captifs italiens ! interrompit l'étranger ; et de quelle partie de l'Italie s'il vous plaît ? — Ils sont, je crois, de Sicile.

— Leurs noms ? — Je vais vous les dire, répartit le religieux, car je crois avoir ici la liste de nos malheureux frères.

— Voici les noms que vous désirez connaître, dit-il, après avoir rapidement parcouru la liste. D'abord Paolo Bancolo, âgé de 86 ans, receveur des tailles et gabelles à Palerme, près de l'île de Syra, en 1700.

— O ciel, s'écria l'étranger, vos yeux ne vous trompent-ils pas, mon révérend père ? Est-ce bien le nom de Paolo Bancolo qui est tracé sur ce papier ? — Lisez vous-même, monsieur, répondit le religieux.

— Paolo Bancolo ! oui, oui, c'est bien cela ! Oh ! dites-moi, dites-moi, monsieur, où est-il, ce vénérable vieillard ? où est-il, je vous supplie de me le dire où il est ?

— Paolo Bancolo, répartit le religieux étonné de la révolution qui s'était opérée dans la physionomie de l'étranger, est en ce moment chez le comte de Langeron, gouverneur de Marseille. L'impitoyable et généreux Langeron ne se contente pas de se montrer plein de courage et de dévouement quand la guerre et la peste déchirent le sein de la patrie, il veut encore être le plus grand hospitalier de Marseille, quand la paix et la prospérité y règnent.

— Oh ! mille fois merci, mon révérend père, répondit l'étranger, en

D'après les dernières volontés formellement exprimées par M. le marquis de Sémonville, ses obsèques auront lieu sans aucune cérémonie. Aujourd'hui une messe basse sera célébrée à St-Thomas d'Aquin.

La mort de M. de Sémonville ne dispense pas M. Decazes de payer la pension de 24,000 francs que l'ancien grand-référendaire de la chambre s'était réservée en résignant ses fonctions.

La nouvelle jurisprudence de la cour de cassation rend plus fréquentes qu'autrefois les poursuites contre le duel. Trois jeunes gens, dont l'un fut acteur et les deux autres témoins dans un combat singulier au bois de Vincennes, comparaisaient aujourd'hui devant le jury, sous l'accusation de meurtre et de complicité de meurtre.

On a appelé hier à l'audience de la 1^{re} chambre une affaire où des noms diversement célèbres se trouvent en présence. Le sieur Vidocq, l'ancien chef de la brigade de sûreté, demande à M. le prince Charles de Rohan et à M^{me} la princesse Charlotte de Rohan-Rochefort le montant d'une obligation de 6000 fr. souscrite par ces derniers à son profit.

La crise électorale et la crise ministérielle qui l'a suivie portent de déplorables fruits. Six cent soixante-seize causes nouvelles ont été inscrites mardi dernier au rôle du tribunal de commerce et appelées à l'audience présidée par M. Carez. En ajoutant les régularisations, les causes du rôle et les jugements sur les faillites, le nombre des affaires appelées dans cette seule audience s'est élevé à près de huit cents.

Il y a en ce moment, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 18, un appartement au premier, sur la cour, qui présente un aspect assez étrange. Plusieurs des principales pièces ont leurs croisées hermétiquement fermées et sont entièrement tendues d'une riche étoffe de laine blanche : de grandes croix rouges seulement se dessinent sur ces tentures blanches.

C'est dans cet immense local, ainsi décoré, que tous ces jours derniers le grand-maître et les grands officiers du Temple ont fait la réception des nouveaux chevaliers.

Depuis l'an 1514 que le dernier grand-maître, Jacques Molai, fut brûlé vif, par arrêt du parlement, sur la pointe de l'île de la cité, où se trouve en ce moment la statue d'Henri IV, cet ordre militaire et religieux avait végété dans l'oubli, condamné qu'il était par plusieurs arrêts, des ordonnances royales et des brefs des papes.

On attend à Marseille, dans les premiers jours du mois de mai, le corps de l'infortuné Nourrit : il y sera reçu par un ami de sa famille, par l'un de ses compatriotes et M. Boisselot, avec tous les honneurs dus à la mémoire d'un artiste aussi éminent.

baisant les mains du religieux ; mais je désirerais vous revoir ; où vous trouverais-je ?

— A mon couvent, qui se trouve à quelques pas d'ici. Vous demanderez le père gardien.

Et l'étranger gagna à toutes jambes la rue qui conduisait au palais du gouverneur. Ce ne fut qu'au moment de sa retraite que le religieux s'aperçut que deux laquais couverts d'une riche livrée le suivaient à une distance respectueuse.

Il était nuit close, déjà la cloche du couvent des Mathurins appelait les religieux au chœur pour célébrer l'office du soir, lorsque le portier vint avertir le père gardien que deux étrangers l'attendaient au parloir.

— Paolo Bancolo, lui répondit le père gardien. Dieu, après de cruelles calamités et de longues tortures, vous réservait, à ce qu'il paraît, une grande et heureuse existence. Bénissez-le, Bancolo, et n'oubliez pas, dans la brillante position où vous semblez être, que nous avons laissé là-bas des malheureux qui pleurent et qui soupirent après leur liberté et leur patrie.

— Oh ! non, monsieur, répondit l'étranger, Paolo Bancolo n'oubliera pas ses compagnons d'infortune et de captivité, et il essaiera autant qu'il est en lui, d'alléger leurs souffrances et de briser leurs fers.

— Vous êtes le fils de Bancolo, monsieur ? demanda le religieux. — Oui, monsieur, et le ciel, jusqu'à ce jour, m'avait privé du bonheur de voir mon père, qui fut ravi à sa famille lorsque j'étais encore au berceau.

— Le religieux leva les yeux au ciel. — Huit jours après ma naissance, continua l'étranger, mon père, qui, comme vous le savez, était receveur des tailles et gabelles à Palerme, fut invité à se rendre dans l'île de Syra par quelques négociants grecs auxquels il avait été assez heureux pour rendre des services importants.

— Oh ! dites-moi, dites-moi, monsieur, où est-il, ce vénérable vieillard ? où est-il, je vous supplie de me le dire où il est ? — Paolo Bancolo, répartit le religieux étonné de la révolution qui s'était opérée dans la physionomie de l'étranger, est en ce moment chez le comte de Langeron, gouverneur de Marseille.

Le Moniteur parisien donne la description des salles où l'exposition de l'industrie s'ouvrira le 1er mai prochain : Les constructions élevées dans le carré des fêtes, aux Champs-Élysées, présentent un parallélogramme rectangle de 185 mètres de long sur 82 mètres de large ; elles occupent 15.170 mètres en superficie. En voici les dispositions générales : la façade se compose d'une galerie parallèle à la grande avenue des Champs-Élysées ; cinq salles sont perpendiculaires à cette galerie, trois sont contiguës. Des cours, des magasins, des bureaux destinés à l'administration, établissent, pour elle, une communication facile entre toutes ces constructions. L'entrée principale, l'entrée du roi, se trouve dans l'axe de la percée du carré des fêtes à l'avenue des Champs-Élysées. Pour faciliter la circulation et prévenir tout encombrement, le public entrera par l'extrémité nord de la première salle du côté de la place de Concorde, verra se dérouler successivement sous ses yeux cette longue série de produits si différents de nature et d'usage, et sortira par l'extrémité de la cinquième salle du côté de l'allée des Veuves.

La galerie a 187 mètres de long sur 15 de large ; les cinq salles en chacune 69 mètres de long sur 26 en largeur. Toutes les constructions sont en charpente revêtue de menuiserie. En soixante-huit jours, cette charpente, qui renferme toute une forêt, a été commencée et finie.

Voici la première, en commençant vers la place de la Concorde : Fer, fonte, cuivre, acier, tôle, marbres, ardoises, briques, pierres lithographiques.

Deuxième : Machines à vapeur, locomotives, métiers, instruments aratoires, cuirs tannés, fils de fer.

Troisième : Mégisserie, reliures, mercerie, cuirs vernis, fleurs artificielles, stores, chapellerie.

Quatrième : Poterie, faïence, papiers peints, parfumerie, produits chimiques, comestibles préparés.

Cinquième : Toiles peintes, soieries, mousselines, dentelles, tulles, gazes, tissus brodés or et argent.

Sixième : Laines filées, châles, draps, mérinos, rouenneries, casimirs, flanelles, indiennes.

Huitième et neuvième : Presse, impressions, lithographies, etc., etc.

Comme les galeries construites de prime abord ne sont pas suffisamment grandes pour recevoir et loger tous les produits envoyés, les ouvriers sont occupés en ce moment à en construire de nouvelles dans les cours qui étaient entre les principaux bâtiments.

On veut d'entourer ces galeries à l'extérieur d'une grille en bois.

Enfin, à l'intérieur, les exposants sont fort occupés à disposer leurs innombrables produits.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Valence, le 2 avril :

Le 30 mars, à midi, la rue de la Couronne et la place de Mossen-Soreli étaient encombrées d'individus armés de poignards et de carabines. Les mécontents adressèrent aussitôt une pétition au général pour obtenir :

1° L'organisation d'un quatrième bataillon de la milice, composé d'ouvriers qui recevraient 4 réaux par jour ; 2° le renvoi de tous les conseillers municipaux qui s'étaient opposés à l'organisation de ce bataillon ; 3° le rétablissement de la junte de représailles.

A 1 heure, la garde nationale fut appelée sous les armes : les officiers déclarèrent au général Chacon qu'il pouvait compter sur leur concours pour le rétablissement de l'ordre. A deux heures, les séditieux se portèrent en masse à l'Hôtel-de-Ville et procédèrent eux-mêmes à la nomination des officiers du 4^e bataillon : ils distribuèrent des bulletins à cet effet. Un électeur ayant refusé de concourir à cette opération, paya de sa vie cet acte d'indépendance. Les officiers nommés ont tous été poursuivis en justice comme voleurs ou comme assassins.

Le lendemain, le général Aspiroz arriva avec ses troupes et déclara immédiatement au général Chacon que ses soldats désiraient vivement que les révoltés fussent punis d'une manière exemplaire. Aussitôt le général Chacon convoqua les autorités en assemblée extraordinaire, et don Piquer, troisième alcade constitutionnel, leur exposa le vaste plan des révolutionnaires. Ceux-ci se proposaient de désarmer la milice nationale, de destituer les députés provinciaux, d'assassiner les prisonniers factieux, de supprimer les échanges de prisonniers, etc. Il ajouta que le premier alcade connaissait le complot, et qu'il n'avait rien fait pour le prévenir.

On assure que des arrestations ont été opérées, et que le premier alcade est aux arrêts dans sa maison.

Ce matin, la division Aspiroz est partie emmenant tous les

ne me trompait pas. J'ai couru chez M. de Langeron. J'ai vu le pauvre captif, et bientôt je pressais mon père dans mes bras.

— Les décrets de la Providence sont impénétrables, s'écria le religieux ! Mais vous, Paolo, n'avez-vous donc pas pu faire savoir à votre famille que vous existiez encore ?

— Des corsaires de Tunis nous prirent à quelques lieues au large et en sortant du Port, répondit le vieillard, et une fois arrivés à Tunis, ils nous vendirent au bey, qui nous envoya à plus de soixante lieues dans les terres travailler aux fortifications d'une ville de guerre ; et je n'ai dû qu'à mon grand âge de revenir à Tunis, où vous m'avez racheté, mon révérend père, par l'échange d'un de vos jeunes religieux.

— Mon révérend père, interrompit vivement le fils de Paolo Bancolo, combien croyez-vous qu'il faille d'argent pour racheter les six cents esclaves chrétiens qui se trouvent encore en Afrique ?

— Les Mahométans sont de rudes marchands d'hommes, répartit le père gardien, et ils sont insatiables et rapaces. Pourtant je crois qu'avec 500,000 liv. on pourrait venir à bout de délivrer tous nos frères.

— Eh bien ! mon révérend père, reprit l'étranger, il me tient qu'à vous de recevoir cette somme. Vous ne craignez pas les voyages.

— Les trois quart de ma vie, répondit le religieux, se sont passés dans des pays différents ; j'ai vogué sur la mer, j'ai parcouru les déserts de l'Afrique, 10 jours soutenu par la confiance en Dieu et par l'amour du prochain ; jugez, monsieur, si je reculerais devant l'idée d'entreprendre un nouveau voyage qui aurait pour résultat la rédemption de tous les malheureux ! Trouvez-vous donc à Venise la veille du mercredi des Cendres de l'année prochaine, repartit le fils du captif, dans le palais Orsini, sur la place Saint-Marc ; j'irai vous rejoindre. Songez-y bien, je vous y attends, et de votre exactitude dépendra le salut de vos frères d'Afrique. Adieu mon révérend père.

Et après avoir embrassé cordialement le digne religieux : les deux Bancolo se retirèrent. A la porte du convent, un magnifique équipage, les attendait et les entraîna rapidement sur la route d'Italie.

Le Mardi Gras de l'année suivante, le théâtre de la Fenice, à Venise présentait le coup-d'œil le plus magnifique et le plus ravissant. Les huit rangs de loges occupés par ce que l'Italie renfermait de jeune, de beau, de riche et d'illustre étaient resplendissants de clarté. Vingt-quatre mille bougies brûlaient sur douze cents candélabres d'argent doré, et aux rayons de ce soleil artificiel, scintillaient des miroirs de diamants, des nœuds d'escarboucles, des diadèmes de perles, des chaînes d'émeraudes et d'amethystes, des carcanes de topazes et de rubis, des camées enchâssés dans l'or vierge. Toutes les contrées de l'Italie semblaient s'être données rendez-vous à la Fenice, c'était un véritable congrès artistique. On reconnaissait les dames romaines à la pureté des lignes de leur visage, les Bolognaises à leurs sourires gracieux, les Milanaises à leurs corsages mignons, les Napolitaines à leurs regards ardents, les Mantouanes à la blancheur de leur peau, les Florentines à leur

prisonniers factieux qui se trouvaient dans notre ville. Le conseil municipal ayant décrété la formation du bataillon d'ouvriers, la tranquillité est maintenant rétablie. (El Piloto. du 6.)

Madrid, 6 avril.

L'échauffourée de Valence n'a pas eu toute la gravité que l'on craignait d'abord. On avait dit que les conjurés se proposaient de mettre à mort tous les résidans français comme partisans de projets de transactions ; rien de semblable n'a eu lieu. La présence d'un grand nombre de gens de la campagne, obligés de se réfugier en ville pour échapper aux carlistes dans les environs de la ville, avait répandu une certaine fermentation dans les rangs de la population.

Enfin, le général Van Halen est parvenu à faire signer au féroce Cabrera un traité qui a pour but de mettre un terme aux barbares représailles qui ensangantaient l'Espagne.

Art. 1^{er}. A l'avenir on épargnera la vie de tous les prisonniers, à quelque classe qu'ils appartiennent ; et quel que soit leur grade, sans distinction de ceux qui auraient déserté d'une armée ; à moins qu'ils ne soient reconnus avoir déserté deux fois ; dans ce cas, les individus accusés de ce délit seront jugés d'après les lois en vigueur. Pour éviter toute équivoque dans l'interprétation de cet article, il est déclaré qu'il s'applique à tous les corps de l'armée, volontaires, royalistes, miliciens nationaux, corps francs, compagnies organisées, et tous ceux qui en dépendent et qui ont été autorisés à prendre les armes par leurs chefs supérieurs.

Les prisonniers seront secourus et traités en santé comme en maladie de la même manière que les troupes au pouvoir desquelles ils tomberont ; et pour la satisfaction de tous les partis, il pourra être fait des inspections dans les dépôts au moyen des précautions exigées par la guerre.

Art. 5. Quand le nombre des prisonniers appartenant aux armées nationales excédera 400, ils seront transférés dans un dépôt situé dans un lieu ouvert, pour que sa position ne préjudicie en rien aux opérations militaires ; sans que les forces nationales puissent s'en approcher à une lieue de distance ; il ne pourra être fait sur ce point aucun dépôt d'armes, de vivres, d'habillemens ou autres effets militaires quelconques ; il ne pourra non plus y être établi ni ateliers, ni fabriques. La force qui y sera laissée ne devra pas dépasser le nombre d'hommes nécessaire pour la garde des prisonniers, et aucune autre troupe ne pourra se réfugier dans le cercle désigné pour éviter une action, dans ce dernier cas, ce point cessera d'être inviolable et ceux qui s'y seraient réfugiés pourraient y être poursuivis et attaqués.

Art. 4. Les malades et les blessés, en quelque lieu qu'ils se rencontrent, seront respectés, soignés et rendus à leurs corps aussitôt que le rétablissement de leur santé le permettra. Les employés et chirurgiens préposés aux soins des malades et blessés jouiront de la même faculté.

Art. 5. Quand il y aura des prisonniers faits de part et d'autre, l'une des parties pourra proposer un échange que l'autre partie ne pourra refuser sous aucun prétexte.

Art. 6. Les échanges auront lieu dans le lieu le plus voisin de celui où se trouveront les prisonniers.

Art. 7. Dans le trajet, comme dans les lieux où seront déposés les prisonniers, il ne sera permis ni de les insulter ni de les maltraiter.

Cette défense s'étend également aux personnes chargées de les soigner ou de leur porter secours.

Art. 8. Les prisonniers ne pourront être transportés outre-mer.

Art. 9. Seront préférés pour les échanges les prisonniers provenant des armées qui ont elles-mêmes des prisonniers à échanger.

Art. 10. En cas d'infraction aux dispositions qui précèdent, sous un prétexte quelconque y compris les séditions et mutineries, la partie lésée pourra exiger que la preuve légale soit appliquée, et si elle n'obtient satisfaction en temps opportun ce traité sera annulé après un avertissement officiel, mais sans effet rétroactif à l'égard de ceux qui se trouveraient prisonniers à cette époque, excepté toutefois ceux qui, à titre de représailles, devront expier la mort des individus qui auraient été sacrifiés par suite d'une violation de la convention ; et le nombre pourra être porté au double.

Art. 11. Sont tenus d'exécuter fidèlement ce traité, non-seulement les chefs qui l'ont signé, mais aussi leurs successeurs, aussi longtemps que durera la guerre.

En foi de quoi, et pour assurer l'exécution du présent traité, nous l'avons signé dans nos quartiers-généraux respectifs.

Segura, 1^{er} avril. Le comte de MORELLA. Lecera, 5 avril 1859. ANTONIA VAN HALEN.

— La Gazette de Madrid, du 6 avril, contient une circulaire, datée du 31 mars et envoyée par le ministre des finances aux intendans des quatre provinces de la Catalogne (Barcelonne, Gérone, Lerida et Tarragone.) Dans cette circulaire, il est dit que le gouvernement espagnol n'a signé aucune convention relative à l'introduction des tissus de coton étrangers ou d'autres marchandises prohibées, démentant ainsi le bruit qui avait couru à propos d'un traité de commerce avec l'Angleterre.

— Le commandant-général de Cuidadreal et Tolède annonce que la 5^e colonne a pénétré dans la Sierra de Valdelobillos, et qu'ayant rencontré les rebelles, il en a tué deux et blessé un 3^e. Le cousin de Palillos a été tué.

Une nouvelle importante, méritant confirmation, est arrivée à Bayonne par Oleron : Cabrera, laissant garnison à Segura, aurait fait une marche rapide contre Saragosse, à la tête de onze bataillons d'infanterie et une cavalerie nombreuse. Saragosse, cédant à la panique, et incapable de faire résistance, puisque Van Halen est avec toute l'artillerie devant Segura, se serait rendue. Cette nouvelle, ajoute le correspondant, n'est garantie par aucune autorité.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 15 avril.

M. de Theux, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, est de retour depuis hier, à onze heures et demie, de la courte excursion qu'il était allé faire à Liège.

— Il paraît que c'est à tort qu'un journal du matin a annoncé le départ de MM. Fallon et Dujardin. M. Nothomb aurait, il est vrai, réclamé leur présence à Londres ; mais depuis il a, dit-on, écrit à Bruxelles que leur voyage n'était point nécessaire.

Bruxelles, le 15 avril. — (5 heures.) — La liquidation du jour était peu chargée. Les cours n'ont éprouvé aucune variation marquée ; il y avait moins d'activité dans les transactions. Les nouvelles de Paris entraînent une certaine inquiétude dans les esprits. On se plaint également des retards apportés à la signature du traité final.

Fonds de l'Etat : dette active 2 1/2 p. c. 55 1/4, 5 p. 100 A., 4 p. c. 91 1/4 A., 5 p. c. 71 A. Sociétés Générales titres en non 775, certificats au porteur émission de Paris 1645 A.; Société de Mutualité 1003 (106 1/2); Banque de Belgique 700 (70) P.; Actions-Réunies-610 (61) A., Canal de la Sambre à l'Oise 1002 50 (100 1/4) P.

L'actif espagnol a éprouvé une forte réaction en baisse qui est attribuée à la nouvelle non confirmée que Cabrera serait entré à Saragosse, on cote 16 1/2 P.

Anvers, deux heures 5/4. — Par Voie Télégraphique. — Ardoin 16 5/8 7/16 1/2; 5 p. c. belge 71 1/8 A. 71 5/8 P.

LIÈGE, LE 16 AVRIL.

DU PEAGE SUR L'ESCAUT.

Il paraît que la mission de M. Nothomb à Londres a pour but principal de négocier le rachat du péage sur l'Escaut. Notre gouvernement doit avoir proposé à la conférence de convertir ce péage en un tribut annuel de 800,000 francs et, s'il faut ajouter foi à des bruits émanés de sources assez respectables, l'Angleterre et la France seraient disposées à appuyer vivement cette proposition si favorable d'ailleurs à toutes les puissances qui font le commerce maritime avec la Belgique. C'est pour en provoquer l'adoption, et démontrer tous les avantages qui en résulteraient pour l'Europe, que M. Nothomb serait parti.

Nous désirons vivement qu'il réussisse. La conversion du péage en une rente annuelle dégrèverait la navigation d'un tribut très onéreux. Il est cependant des personnes qui sont opposées à ce système. Elles prétendent qu'une redevance globale à payer par l'état aggraverait assez considérablement la position des contribuables, tandis que la ville d'Anvers, qui se trouve personnellement intéressée dans la question, ne contribuerait point à ce mode de libération, d'une manière spéciale. Cet argument nous paraît sans valeur.

Il nous semble que la position des contribuables ne s'en aggraverait pas si fort. Pour s'en convaincre il suffit de comparer le montant de la rente à payer au chiffre de la population tel qu'il est officiellement connu. En répartissant la somme de 800,000 francs sur une population de quatre millions, on obtiendrait 22 centimes par tête, ce qui ne constitue pas une majoration si forte. Remarquez maintenant que cette redevance formerait une contribution directe et que par conséquent elle sera proportionnelle à la fortune présumée du contribuable. Le pauvre payerait moins ; le riche payerait davantage. Il n'en serait pas ainsi dans le cas où le droit de péage continuerait à exister sous la forme que lui a donné le nouveau traité.

S'il devait être acquitté, sans compensation et sans restitution, par tous les navires qui fréquenteraient les eaux de l'Escaut, il s'en suivrait que ces navires seraient obligés de vendre leurs cargaisons à un prix plus élevé, pour faire face au paiement de la somme stipulée pour le montant du droit. Dès lors le péage se transformerait, pour nous, en une contribution

chevelure noire, les Vénitienes à l'élégante désinvolture de leur taille. Au milieu de toutes ces femmes célèbres à plus d'un titre on remarquait les illustrations de l'antique et de la jeune Italie : les descendants des Gracchus, des Scipions, des Sforce, des Médicis ; les successeurs de Michel-Ange, des Titien, des Carrache et des Bernin. Science, arts, noblesses, dignités, puissance intellectuelle ; se trouvaient la pêle-mêle dans un paradis mythologique où le FLAUSIR, ce grand monarque du monde, présidait sur un trône de saphirs entre ses deux ministres favoris, la mode et le bon goût.

Les costumes si pittoresques, si poétiques de l'Italie avaient déjà entièrement disparu vers le milieu du 18^e siècle ; mais cependant malgré l'invasion des modes françaises, chaque pays avait conservé un cachet national. C'est ainsi que les dames vénitienes portaient sur le sommet de leur chevelure l'ingrètte moresque, et les dames de Sienne et de Florence le pectoral de pourpre émaillé d'étoiles d'or et d'abeilles d'argent. Les hommes étaient tout-à-fait vêtus à la française, et l'ancienne dague milanaise, le vieux poignard romain étaient remplacés par ces élégantes épées à poignée d'acier que nos pères portaient avec tant de grâce et d'élégance. Le hâton que nos dandys portent aujourd'hui à pied et à cheval est certes l'indice d'un grand perfectionnement ; mais il faut en convenir, il est beaucoup moins gracieux qu'une épée.

Les dames aussi, elles, avaient leur épée à la ceinture : c'étaient d'énormes bouquets de roses, de grenades, de fleurs d'orange, de jonquilles, de lys et de tubéreuses qu'elles effeuillaient en se jouant avec leur flacon d'eau de senteur, de telle façon qu'une pluie de fleur semblait incessamment descendre des loges sur le parterre et transférer sur les têtes des jeunes patriotes qui s'y pressaient en pelouise mobile ou en flots drapés selon les caprices ou l'émotion de cette foule choisie.

Les seules joies du carnaval n'avaient pas suffi, en effet, pour convoquer cette magnifique assemblée. Un attrait irrésistible s'était mêlé à la soif des plaisirs annuels. La renommée avait proclamé dans toute les parties de l'Italie la prochaine retraite du célèbre polichinelle de Venise. Pour la dernière fois le seigneur Bancolo devait paraître dans tout l'éclat de sa gloire et de son talent sur le théâtre de la Fenice, et l'Italie toute entière, prodigue de couronnes et d'orations, dithyrambes et de palmes, s'était levée comme un seul homme pour venir payer à l'artiste qui avait si longtemps présidé à ses plaisirs, le tribut de sa gratitude et de son admiration.

Le caractère de polichinelle est un type. Polichinelle est l'abrégé des vices et des vertus de l'humanité. Égoïste, présomptueux, avare, batailleur poltron, incrédule et superstitieux, on le voit aussi généreux, sensible, philosophe et prodigue, selon les temps et les circonstances ; mais, soit dans le vice, soit dans la vertu, il est toujours doué d'une admirable bonhomie ; sa logique, tant soit peu grossière, est vraie, naturelle, saisissante ; ses actions sont empreintes d'un comique merveilleux, et son langage n'est pas moins original que sa personne. La figure de polichinelle est hiéroglyphique

que. Il porte sur la face toutes les grandeurs et toutes les misères de l'humanité ; son nez est acquitté : c'est le symbole du courage ; mais il est dénaturé par de petites protubérances qui témoignent de son intempérance. Il a le front haut et large comme le Jupiter olympien, mais la charnu des passions a tracé de profonds sillons sur cette noble enveloppe de l'intelligence ; ses yeux sont grands et bien fendus, mais ses pupilles sont rouges et saillantes comme celles d'un vieil aigle qui s'est trop complu à regarder le soleil. Sa bouche est belle et vermeille ; ses dents sont blanches ; mais le sourire, qui est à la bouche ce que l'expression est à l'œil, a quelque chose de sardonique et d'inférieur. Polichinelle a les cheveux blancs et sa taille est difforme ; mais son air est si enjoué, son esprit est si pétillant et si vif, qu'on ne s'aperçoit pas de ses défauts, si toutefois l'âge et les infirmités peuvent être mis au rang des défauts. Et le personnage de Polichinelle est encore une leçon vivante si l'on considère que la laideur de son corps s'efface devant les saillies de son esprit et la rusticité et franche pétulance de ses manières.

Bancolo, en homme supérieur, avait senti, dès son entrée dans la carrière, tout le parti qu'un véritable artiste pourrait tirer de ce personnage multiple. Il s'était appliqué à étudier ce caractère, et il avait si bien réussi à surprendre toutes ses faces, il s'était si courageusement incorporé dans son essence, que le comédien disparaissait, et que le public ne voyait plus, n'applaudissait plus que Polichinelle. Bancolo reçut le prix de tant de persévérance et de tant d'efforts. Il fut proclamé le premier Polichinelle de l'Italie et de ceux de Naples, de Palerme, de Bologne, de Pise et de Florence, furent obligés de le reconnaître pour maître. Sa réputation grandit avec ses succès. Elle traversa les Alpes et les Pyrénées ; on voulut voir Polichinelle à Madrid, à Vienne, à Paris, à Berlin.

Bancolo parcourut toute l'Europe, moisonna de l'or et de la gloire ; mais il revint, fils soumis et reconnaissant, apporter à sa patrie, comme un pieux holocauste le dernier écolat d'un talent qu'il voulait retirer du monde. — Nous ne verrons plus Bancolo ! — C'est la dernière fois qu'il joue. Il nous fait ses adieux ce soir. — Quelle perte pour la Fenice ! Quel deuil pour l'Italie toute entière !

Depuis que cette honne et pauvre Italie ne produisait plus de héros et de grands artistes, la perte d'un Polichinelle, d'un Arlequin ou d'un Scaramouche, était mise au rang des calamités nationales.

C'était partout un concert de plaintes et de doléances ; et cependant, les femmes souriaient à l'abri de leurs éventails de dentelle ; l'orchestre, un orchestre digne de l'Olympe, répandait des flots de cristal, portés par des valets éthiopiens, et l'averse de fleurs ne cessait pas de tomber sur les épaulettes d'or, sur les brillans uniformes, sur les dragons des jeunes officiers du parterre.

Bancolo se surpassa ce soir-là, il fit rire aux éclats, puis pleurer à chaudes

indirecte. Nous payerions cher des marchandises qui auparavant nous revenaient à bon marché. Et quel est celui qui se ressentirait le plus vivement de cet état de choses ? Ce serait le pauvre. Les impôts de consommation sont ce qu'il y a de plus onéreux pour lui surtout quand ils frappent sans distinction les objets nécessaires à l'entretien de la vie.

Il faut donc se persuader que, quel que soit le mode de paiement que l'on adoptera pour le droit établi sur l'Escaut, qu'on le convertisse en une rente annuelle ou qu'on le laisse aux navires l'obligation d'en acquitter le montant sur la base fixée par le traité, ce sera toujours la Belgique qui le payera. Maintenant faut-il mieux qu'elle le paye directement qu'indirectement ? Oui, parce que la répartition en sera plus équitable et que la navigation sera débarrassée de toute entrave.

L'opinion que nous soutenons est assez généralement partagée par les personnes qui ont quelques connaissances commerciales ; mais toutes cependant ne sont pas d'accord sur l'application du rachat. Il en est qui voudraient qu'il ne fût que partiel et qu'il ne formât qu'une mesure d'encouragement en faveur de la navigation nationale. Faire sentir aux puissances représentées à la conférence combien elles sont intéressées à stipuler le rachat d'un péage qui pourrait, le cas échéant, porter exclusivement sur leurs propres pavillons, serait, à leur avis, une politique honorable pour le gouvernement belge, en ce qu'elle serait nationale dans son but, digne et ferme quoique modérée dans la forme. Nous trouverions ce conseil fort sage et nous nous empresserions de l'adopter si notre marine marchande avait reçu un développement assez étendu pour qu'il lui fût possible de lutter avec avantage contre la concurrence que lui fait la marine marchande des autres nations ; mais nous ne sommes pas encore là et peut-être n'y arriverons nous jamais.

Nous resterons, sous beaucoup de rapports, tributaires de l'étranger, principalement en ce qui concerne le commerce avec les Indes, aujourd'hui que l'accès aux colonies qui appartiennent à l'ancien royaume des Pays-Bas, nous est interdit. L'étranger nous fournit une foule de matières premières et de denrées coloniales dont il est impossible de nous passer et l'importation s'en effectue ordinairement par ses propres navires. Il est donc toujours certain de trouver chez nous un placement avantageux quel que soit le prix auquel il nous fournira ses produits. Mais supposez qu'il recule devant les obstacles et les entraves de la navigation, et qu'il cherche ailleurs un débouché qu'il trouverait sur nos marchés, il est évident que nous en souffririons plus que lui, et que l'interruption même momentanée de nos relations commerciales occasionnerait un grave préjudice à la Belgique. Il ne faut donc pas éloigner l'étranger de nos ports, il faut l'y attirer au contraire, et pour y parvenir, il faut, par une conséquence nécessaire, en rendre l'accès aussi facile que possible.

Le péage a été considéré encore sous un autre point de vue. On l'a regardé comme un signe de vassalité commerciale et, partant de là, on a dit qu'il fallait de toute nécessité chercher à obtenir le rachat de ce péage. Nous pouvons difficilement admettre ce principe. Il existe des droits de péage sur toutes les rivières. La navigation internationale n'a jamais été entièrement libre. Nous percevons des droits sur les navires hollandais qui remontent la Meuse comme en Hollande on perçoit des droits sur les navires belges qui descendent la Meuse. Et cependant la Hollande n'est pas notre vassale et, sous ce rapport, la Belgique n'est pas non plus la vassale de la Hollande. Pourquoi donc le péage sur l'Escaut constituerait-il un droit de souveraineté presque exclusive en faveur de cette dernière puissance ? Ce n'est pas même un privilège, proprement dit, les navires hollandais eux-mêmes qui feraient le commerce avec Anvers ne seraient pas, aux termes de l'art. 9 du nouveau traité, exempts de ce droit, qu'ils devraient payer à leur propre gouvernement, sauf à celui-ci à en effectuer la restitution, le cas échéant. Ce qui démontre à l'évidence que la Hollande ne possède pas la souveraineté de l'Escaut, c'est que l'art. 9 rend le pilotage facultatif. C'est là un point d'une haute importance. Si le droit de pilotage avait été exclusivement accordé à la Hollande, on aurait pu soutenir, mais alors seulement, que le traité attribuait la souveraineté de l'Escaut à la Hollande ; mais cela n'existe pas, et puisque le traité renferme une stipulation absolument contraire, on peut en déduire, avec raison, que tous les droits de la Hollande se bornent à des droits de co-proprieté, dont on a voulu simplement sanctionner l'existence et régler l'exercice pour prévenir des contestations ultérieures.

Si donc nous demandons le rachat du péage, ce n'est pas qu'à nos yeux l'établissement de ce droit implique la reconnaissance de la souveraineté de la Hollande, mais uniquement parce qu'il pourrait entraver la navigation de l'Escaut, et éloigner l'étranger du port d'Anvers. Le commerce de cette ville est vivement intéressé au succès de la combinaison qui se négocie aujourd'hui. C'est pour ce motif que quelques journaux avaient demandé que la rente à constituer fût mise entièrement à sa charge ; mais

quand on songe que l'intérêt et la prospérité d'Anvers, se confondent avec l'intérêt et la prospérité de la Belgique, et que, sans Anvers et l'Escaut, nous ne pourrions pas exister, il est juste, nous paraît-il, que le pays tout entier contribue à l'allègement de cette charge.

L'assemblée des créanciers de M. Cockerill a eu lieu hier dans l'une des salles de la cour d'appel ; elle était fort nombreuse. Après un rapport de la commission qui présente un tableau satisfaisant de la situation des établissements, il a été décidé à l'unanimité qu'il y avait lieu d'accorder le sursis demandé.

Nous signalons avec plaisir l'envoi que vient de faire mademoiselle F. Remacle de la somme de 50 fr., produit d'une collecte faite parmi les élèves son établissement, au profit des victimes de l'explosion du Horloz. C'est un exemple qui, nous n'en doutons pas, sera suivi.

Le jury d'examen pour le grade de candidat en médecine vient de clore sa session d'avril. Voici le résultat des examens : 24 récipiendaires : 12 de l'université de Gand ; 6 de Louvain ; 5 de Liège ; 0 de Bruxelles ; études privées 5.

De Gand, 6 sont admis dont deux avec distinction ; 3 ajournés, 2 rejetés, 1 s'est retiré.

De Louvain, 5 admis dont 1 avec distinction, 5 ajournés.

De Liège, 1 est ajourné, 2 ne se sont pas présentés.

Etudes particulières, 1 est ajourné, 1 rejeté, 1 ne s'est pas présenté.

Le ministre des finances prévient MM. les imprimeurs du royaume qu'il fera adjuger publiquement, le 19 avril prochain, à midi, à l'hôtel du ministère des finances, au moins soumissionnant, les impressions et lithographies nécessaires au service de son département.

Le cahier des charges (qui a subi quelques modifications sur celui des années précédentes), ainsi que les modèles lithographiés, seront déposés au secrétariat général, à l'inspection des personnes qui désireront soumissionner, depuis le 12 de ce mois jusqu'au jour de l'adjudication. (Moniteur.)

On lit dans l'Indépendant : M. de Brouckere a, nous assure-t-on, envoyé de nouveau hier matin au ministre sa démission de directeur de la Banque de Belgique.

On écrit de la Zélande, le 12 avril :

Il n'y a pas de changement dans la position des troupes qui occupent les 4^e et 5^e districts de notre province, mais la plus stricte surveillance s'exerce envers les étrangers qui veulent franchir notre frontière. En Belgique on est également redevenu plus difficile à cet égard.

Les canonnières formant les forces navales dans l'Escaut, sous le commandement du capitaine Courrier dit Dubicart, sont postés à Lillo, Bath, Capitalen-Dain, et au fort Maurice.

Les corvettes *Bareas* et les bricks *Mercur* et *Snelheid* sont stationnés devant Neuzen.

L'armement des forts sur les deux rives de l'Escaut, c'est-à-dire Breskens et les forts voisins de Nassau et de Frédéric-Henri, la forteresse de Neuzen et les casernes à l'abri de la bombe à Ellewoutsdyk sont terminés, et les détachements de canoniers nécessaires au service des pièces sont stationnés. (Handelsblad.)

On lit dans l'Écho du Luxembourg :

L'on s'occupe au ministère de la justice de la circonscription judiciaire du Luxembourg belge. On a consulté les autorités sur deux projets. D'après l'un, on ne maintiendrait que deux arrondissements judiciaires. Le chef-lieu de l'un serait Arlon avec les cantons d'Arlon, Messancy, Neufchâteau, Virton, Fauvillers, Bastogne, Florenville, Etalle, Paliseul, Bouillon et Sibret ; la population de cet arrondissement s'éleverait à 102,602 habitants.

Le chef-lieu du second arrondissement serait établi à Marche. Il serait formé des cantons de Marche, Darbuy, Erezée, Laroche, St-Hubert, Nassogne, Vellin, Houffalize, Vieilsalm, ayant une population de 61,123 habitants.

D'après le second projet, il y aurait trois tribunaux ; les chefs-lieux des trois arrondissements seraient placés à Arlon, Neufchâteau et Marche. L'arrondissement d'Arlon aurait les cantons d'Arlon, Messancy, Virton, Etalle, Fauvillers, Sibret, Bastogne, avec une population de 65,089 habitants.

L'arrondissement de Neufchâteau se composerait des cantons de Neufchâteau, Florenville, Bouillon, Paliseul, Wellin et St-Hubert, avec une population de 49,745 habitants.

On propose aussi de donner à Arlon Florenville et Sibret, et Bastogne à Neufchâteau.

L'arrondissement de Marche serait formé des cantons de Marche, Darbuy, Erezée, Laroche, Nassogne, Houffalize, Vieilsalm, dont la population est de 48,895 habitants.

que vous avez eues pour lui. Vous couronnez, messieurs, ces bontés ineffables par les témoignages flatteurs que vous daignez me donner aujourd'hui. Si j'ai été assez heureux pour vous plaire pendant près d'un quart de siècle, si mon faible talent a pu trouver grâce devant vous, j'en rends grâce à celui qu'on ne peut nommer ici sans irrévérence. Oui, messieurs, j'en rends grâce à celui dont la puissance infinie sait, quand il lui plaît, doter un pays de guerriers illustres, d'artistes admirables, de personnages vertueux ; le divin ouvrier, qui a si richement répandu sur notre terre, ces vases d'élections, vous avait jeté un pauvre vase de terre ; c'est moi. Vous l'avez reçu, vous l'avez apprécié, messieurs, et vous l'avez paré de toute la splendeur qu'on accorde à ce qui est rare et précieux. Recevez, messieurs, tous mes remerciements, ou plutôt acceptez et conservez le souvenir de ma reconnaissance éternelle. J'emporte dans ma retraite une idée bien consolante, celle de n'avoir jamais fait le mal et d'avoir contribué, autant que je l'ai pu, à adoucir et à soulager les douleurs de notre patrie. Adieu, messieurs.

De nouveaux bravos retentirent encore ; mais, cette fois, aux acclamations de tout genre, vint se joindre une nouvelle manifestation de sympathie et d'intérêt. Toutes les femmes jetèrent leurs bouquets sur la scène ; des couronnes, des palmes, des sonnets, des vers de toutes mesures, en anglais, en italien, en français, tombèrent des cintres aux pieds de Polichinelle. On vit même des princesses et des marquis arracher les décorations qui ornaient leurs poitrines et les jeter en signe d'honneur à celui qui avait si bien compris la noble mission du comédien.

Bancolo s'inclina ; il pleurait. Il leva la main, et le silence se rétablit aussitôt.

« Messieurs, dit Bancolo, aujourd'hui est le dernier jour du carnaval de Venise : dans une heure cette salle superbe va être transformée en salle de bal et vous allez y revenir sous des costumes divers. Le grand-seigneur y paraîtra en berger ; la noble châtelaine en bayadère ; le page en barbon ; la jeune fille en duègne ; tous les âges, toutes les conditions, tous les états vont être intervertis jusqu'aux premiers rayons de l'aurore. On va bien s'amuser !... Que de danses légères ! que d'émotions ardentes ! que de félicité ! que de bonheur !... Mais avant de vous livrer à ces plaisirs, ne trouvez-vous pas bon qu'un pauvre comédien, qui vient de déposer son masque de théâtre vous supplie de prêter par une bonne et sainte action aux divertissements de la nuit ?

Messieurs, tandis que vous danserez ici au milieu des parfums, aux accords d'une musique envoiement ; tandis que vous presserez la main d'une femme aimée, d'une sœur ou d'une épouse, il y a là bas, en Barbarie, des chrétiens, des frères qui languissent, qui meurent dans l'esclavage, et qui tendent vers nous, pendant leur lente et cruelle agonie, les bras meurtris par les fers de l'infidèle ; messieurs, au nom du ciel, secourons-les ; mettons, vous, le plaisir que vous allez goûter cette nuit ; moi, la liberté que je vais installer au milieu de mes lares, sous la sauve-

— On lit dans le Journal du Luxembourg, 13 avril :

Dans la soirée de mercredi à jeudi dernier, un respectable vieillard, M. le baron de Soleuvre (de Bourglinster), revenant de Strassen, où il avait l'habitude d'aller se promener, fut arrêté par deux individus qui l'attaquèrent, sans aucune provocation, sans raison quelconque, le maltraitèrent à coups de bâton, et, après l'avoir blessé très grièvement à la tête et dans diverses parties du corps, le laissèrent pour mort sur la place. Trop faible pour pouvoir rentrer en ville, M. de Soleuvre resta couché toute la nuit sur la route, sans secours d'aucun genre, et ce n'est que le lendemain matin qu'il put rentrer en ville, dans l'état le plus déplorable. La police, avertie de cet horrible événement, se hâta d'aller aux informations afin de diriger des poursuites contre les assassins ; car ce terme n'est pas trop énergique pour caractériser des lâches coupables d'un acte aussi infâme. On assure que M. de Soleuvre se refuse à les nommer quoiqu'il les ait parfaitement reconnus. Ce silence n'étonnera pas de la part d'un homme dont les sentiments de charité chrétienne et la modération sont aussi élevés que ses habitudes sont douces et polies, et qui, dans cette malheureuse circonstance, est victime d'un guet-à-pens ourdi par des campagnards auxquels il a refusé, dit-on, de prêter des fonds qu'ils lui avaient demandés. Tous les amis de l'ordre et de la sûreté publique espèrent néanmoins que la justice parviendra à les découvrir et à les livrer à la vindicte des lois.

On nous fait espérer pour mardi prochain une représentation de la *Juive*, par Albert, M^{lle} Jawureck et quelques autres artistes de Bruxelles.

— On parle de l'arrivée à Liège, pour le mois prochain, de la troupe allemande d'Aix-la-Chapelle, et de Mlle. Sabine Heinefetter.

— Hier on donnait la *Juive* à Bruxelles. Un incident qui a effrayé quelques personnes est venu troubler la dernière scène. Les corps des métiens et pénitens noirs, les pénitens blancs, toute la lugubre procession, en un mot, venait de défilé. Eléazar exprimait le combat que se livrent dans son cœur un fanatisme ardent et l'amour de celle qu'il a adoptée pour sa fille ; tout à coup il s'interrompt ; le bûcher qui était déjà allumé sous la fournaise ardente dans laquelle la Juive doit être précipitée, étendait ses flammes qui venaient lécher en spirales ardentes les boiseries qui la surmontent ; le peuple de Constance qui est venu pour assister au supplice de Rachel s'élança avec les chevaliers du moyen âge pour éteindre les flammes, en même temps que les prosaïques pompiers de notre 19^e siècle viennent renverser le bûcher. Tout le monde s'effraye, Rachel elle-même qui veut bien mourir en bloc, mais qui craint d'être brûlée en détail, s'apprête à fuir ; mais l'intervention des pompiers a étouffé l'incendie naissant : acteurs et spectateurs reprennent leurs places et le sacrifice se consomme ; seulement on a remarqué que Rachel a dit avec plus de naturel qu'on ne l'aurait dit : *Mon père, j'ai peur.*

Il existe en Angleterre depuis l'année 1772, une société pour la libération ou le soulagement des prisonniers pour petites dettes. Dans une assemblée tenue ces jours derniers, il a été rendu compte des opérations de la société pendant l'année 1858 : il est résulté des détails qui ont été fournis aux membres de l'association, que dans le cours de ladite année, le nombre des débiteurs libérés ou secourus s'est élevé à 1,567, parmi lesquels 1,249 étaient mariés et avaient 5,514 enfants. La dépense totale s'est élevée à 6,075 liv. st. (plus de 150,000 frs.), la dépense moyenne a été de 5 liv. 17 sh. 6 1/2 d. (près de 100 fr.), par débiteur. La société a des commissaires dans tous les comtés de l'Angleterre et du pays de Galles, et les débiteurs qu'elle a libérés ou secourus étaient détenus dans 92 prisons différentes.

Parmi les célèbres médecins qui ont pris sous leur patronage le *Racahout des Arabes*, nous citerons le professeur Moreau médecin de S. A. R. la duchesse d'Orléans ; Popinion qu'il émet dans la lettre suivante indique le degré de confiance qu'a su lui inspirer cet excellent aliment, aussi nous empruntons nous de la reproduire :

« J'ai fait usage du *Racahout des Arabes*, cette substance qui est d'un bon goût, d'une digestion facile, offrira dans tous les temps un aliment convenable aux convalescents, aux dames et surtout aux enfants chez lesquels il réussit parfaitement. »
Veuillez agréer etc. Signé MOREAU.

Prof. d'accouchement à la faculté de médecine de Paris.

THÉÂTRE DU GYMNASE.

Incessamment, au bénéfice de Mme. Saulnier, la première représentation de : le TOUR DE FACTION, vaudeville ; le DISCOURS DE RENTRÉE, vaudev.

garde d'une bonne œuvre. Il y a sur la place de St-Marc un bon religieux de l'Ordre de la Rédemption, qui recevra nos offrandes. J'y vais ; imitez-moi, messieurs, et vous nobles dames ; et que, pour la première fois pauvre, la voix de Polichinelle soit venue en aide au triomphe de la charité chrétienne.

Tout le monde se leva, Polichinelle descendit gravement les degrés du théâtre, suivi par toute cette foule étincelante qui fut saluée par les acclamations du peuple. Le cortège arriva ainsi, escorté par les gondoliers, qui avaient voulu lui servir de gardes d'honneur jusqu'à la place St-Marc, où le lion de l'antique Venise tressaillit sans doute sur son piédestal de bronze, en voyant la magnificence et la grandeur étaler pompeusement ses trésors dans la cité aquatique, comme aux beaux jours des conquêtes et des triomphes de la république de Neptune.

Au seuil du palais Orsini, le vénérable père de la Merci était assis sur un siège d'ivoire ; à sa droite était le protonotaire apostolique, à sa gauche un sénateur de la république. Tout autour d'eux brûlaient des lampes d'argent, et la salle du palais des anciens gonfaloniers, où ils se tenaient, était tendue de magnifiques tapisseries. Les dalles étaient cachées sous de moelleux tapis de Turquie.

Polichinelle, suivi de son éclatant cortège, s'avança lentement sous les silencieux arceaux du palais Orsini. Au moment d'y entrer, il se trouva par une espèce de prestige, dépouillé de son habit de Polichinelle, et parut en habit de velours bleu à brandebourgs d'or suivant la mode des nobles Vénitiens.

Il entra, déposa une bourse remplie d'or devant le père de la Merci, et lui dit à voix basse :

« Mon révérend, j'acquiesce ma parole et la rançon de mon père. Priez pour qu'un jour Dieu daigne accepter la mienne. »

« Mon fils répondit le pieux Mathurin, je puis vous l'assurer, de toutes ces offrandes que je vais recevoir, l'AUMONE DE POLICHINELLE ne sera pas la moins agréable à Dieu. »

On évalua à plus de quatorze cents mille francs la somme reçue dans cette seule soirée à Venise. L'entraînement était tel, qu'on vit les plus belles et les plus élégantes dames jeter sur la table où l'on recevait les aumônes, des bagues, des bracelets, des anneaux, des parures, des éventails incrustés de diamans et d'autres bijoux de prix. Le peuple, qui imite volontiers les honnes actions, se mit de la partie, et en moins de quelques semaines, le bon et respectable père de la Merci revint à Marseille avec les fonds nécessaires pour racheter tous les esclaves chrétiens qui se trouvaient non-seulement dans les régences de Maroc, de Tunis et d'Alger, mais encore ceux qui étaient retenus sur les côtes de la Thrace et de la Propontide.

AMÉDÉE DE BAST.

Jarmes. Tantôt vingt mille mains applaudissaient avec fureur ; et c'étaient des exclamations : « Bravo ! bravo ! per Baccio ! bravissimo ! » Tantôt dix mille mouchoirs couvraient tous ces visages tout à l'heure joyeux ; et alors c'était un silence solennel qui n'était troublé que par des soupirs. Jus du haut de la salle, tous ces visages de femmes cachés par ces voiles blancs, paraissaient appartenir à ces momies royales qui dorment, chargées d'atours et de bijoux splendides, dans les cavernes de la pyramide de Giseh.

Le Bancolo avait arrangé en drame ses propres aventures. Polichinelle est en proie à la bonne et à la mauvaise fortune, après avoir été orphelin et mendiant, marquis et prêteur sur gages, marin et soldat, prêtre et marchand, finissait par retrouver son vieux père captif chez les Marocains. Et, dans toute cette Odyssée, il y avait des scènes à faire sauter de joie les petits enfants, il y avait des scènes à faire pleurer les hommes. On passait subitement de l'allégresse la plus vive à l'attendrissement le plus profond. Le Bancolo était un grand magicien : il semblait tenir dans sa main le cœur de cette multitude ; et, le pressant à volonté, en faire sortir des larmes et des rires.

Le drame eut un succès fou. La toile baissée, des milliers de voix s'élevèrent comme un tonnerre, et demandèrent : « Bancolo ! Bancolo ! Bancolo ! l'illustissime polichinelle ! qu'il vienne ! qu'il paraisse ! »

Et les mouchoirs s'agitèrent, les bravos s'élevaient : toute cette foule était haletante de plaisir, d'émotion et de bonheur.

Bancolo parut en habit de combat, en habit de triomphe, en habit de polichinelle.

Les cris, les trépignements de joie redoublèrent ; les vivats partirent de tous les coins de la salle. On eût dit, à voir toute cette liesse, tout ce bonheur, que Venise avait reconquis le sceptre des mers, et qu'on allait célébrer de nouveaux les fiançailles de son doge avec la mer Adriatique.

« Vivat ! vivat Polichinelle ! criaient mille voix, comme on criait autrefois vivat ! vivat Othello ! quand l'illustre Maure apparaissait dans les lagunes de sa galère capitaine, entouré de ses soldats esclavons qui portaient, immobiles comme des cariatides, les drapeaux tout ruisselants d'or et de sang arrachés aux bataillons turcs. »

Cependant Bancolo ôta son masque : il parut, pour la première fois, avec sa figure d'homme, devant cette foule ivre d'enthousiasme et de plaisir. Des bravos plus terribles éclatèrent encore : on eût dit que l'immense édifice de la Venise allait s'abîmer dans ce volcan de gloire.

Bancolo fit signe qu'il voulait parler. Aussitôt les mains cessèrent de battre ; les oreilles se dressèrent comme pour saisir une harmonie nouvelle ; et un silence profond s'établit d'un bout à l'autre de la vaste salle. Bancolo s'avance vers les trois cents lampes de feu qui brillaient à la rampe, salua trois fois le public, et dit d'une voix émue :

« Messieurs, vous voyez devant vous un homme pénétré de reconnaissance des bontés

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 14 AVRIL.

Décès : 4 fille, 2 hommes, 2 savoir :
 B. Delbrouère, âgé de 81 ans, journaliste, rue Grande-Bèche, veuf de Catherine Wathieu. — Gilles Lejeune, âgé de 65 ans, armurier, rue du Cimetière, époux de M. Jh. Tilkin.
 Du 15. — **Naissances**, 6 garçons, 4 filles.
Décès : 2 garçons, 5 filles, 5 hommes, 2 femmes, savoir :
 Lambert Joseph Simon, âgé de 45 ans, tisserand, rue Rouleau, époux de Ané. Marie Joseph Piret. — Guill. François Joseph Cap, âgé de 29 ans, pâtissier, rue St-Séverin, époux d'Anne Catherine Falaise. — Adolphe Nicolas Joseph Dallemagne, fripier, rue des Mineurs, époux d'Elisabeth Deville. — Hubertine Renson, âgée de 74 ans, sans profession, rue du Vert-Bois, veuve de Jh. Collard. — Marie Gertrude Jh. Wolgens, âgée de 65 ans, sans profession, faubourg d'Amercœur, épouse de Jh. Jh. Defresne.

ANNONCES.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

UN BON OUVRIER, pouvant remplir convenablement la besogne de premier garçon tailleur, peut se présenter chez BIERSET WATHELET, Md. tailleur, rue Souverain-Pont, n. 595.

LE MEME DEMANDE DEUX BONS OUVRIERS, pour confectionner des Pantalons. Ils seront largement rétribués.

QUARTIER A LOUER

contenant 5 pièces avec cuisine, cave; le tout indépendant, bien aéré, garni ou non, pour occuper à présent ou à la St-Jean, rue de la Madelaine, N° 105 vieux, nouveau 19.

A LOUER dès-à-présent une MAISON avec cours et Jardin, au commencement du faubourg Hocheporte, n° 785, avec remise et écurie si on le désire. S'adresser n° 781.

Le Docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM., sera de nouveau à Liège le 18 et 19 du courant.

A LOUER tout de suite TROIS MAISONS : une derrière le Palais, n° 426, une rue du Vert-Bois, n° 340, une à Grivegnée, n° 102. S'adresser rue du Pont, au Cœur-d'Or, n° 925 ancien.

UN OUVRIER BOULANGER sachant très-bien fabriquer le pain d'épice, désire trouver UN ASSOCIÉ pour former un établissement. Il possède un matériel complet.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on indiquera le nom et la demeure.

PASSAGE LEMONNIER, N. 52.

J. FIRQUET,

MARCHAND TAILLEUR,

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'arriver de PARIS avec un ASSORTIMENT de NOUVEAUTÉS et d'Etoffes de Longchamps.

Le même demande de BONS OUVRIERS TAILLEURS.

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

M^{ELLES} MASSON, rue Chaussée-des-Prés, n° 1275-56, Outre-Meuse, ont l'honneur d'annoncer leur RETOUR de Bruxelles, où elles ont fait un JOLI CHOIX DE CHAPEAUX en soie et paille; SOIERIES et autres articles de nouveautés.

POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,

TRAITE TOUTES LES MALADIES DE LA BOUCHE.

On trouve chez lui une POUDRE et une LIQUEUR pour calmer les DOULEURS DE DENTS, les entretenir constamment propres, et pour neutraliser la mauvaise odeur que les différentes affections de la bouche peuvent faire naître. Ces préparations ont reçu et reçoivent journellement l'approbation des médecins et des chirurgiens-dentistes le plus instruits. PRIX : 2 francs la boîte, et 2 francs le flacon.

Il reçoit, pour opérations et consultations, tous les jours, de huit heures du matin à quatre, quai de la Sauvenière, n° 50.

MAGASIN

DE

MODES.

Lingerie et Nouveautés

PASSAGE LEMONNIER, N° 57.

Mme. PHILIPPE-TIXHON a l'honneur d'annoncer son RETOUR avec un beau CHOIX de NOUVEAUTÉS pour la saison d'été.

UNE BELLE MAISON,

PROPRE AU COMMERCE,

SITUÉE A BERNEAU, CANTON DE DALHEM, Avec environ un bonier de jardin, prairies et terre, ayant été provisoirement adjugée par le ministère de M^{BIAR}, notaire à Liège, sera incessamment RÉEXPOSÉE en VENTE, sur la mise à prix de 15,000 francs. On peut dans l'entretemps traiter de gré à gré avec ledit notaire.

RUE VINAVE D'ILE N° 606 — 24 NOUVEAU.

M^{me} BEAUJEAN-BAYET.

DE RETOUR DE PARIS,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de mettre en vente LES PLUS BELLES

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON:

Foulards nouveaux pour robes; Soieries façonnées de beaucoup de genres; Soieries chinées, glacées et rayées; Mousselines cachemire, Mousselines-laines dans les plus nouvelles dispositions;

Schalls riches en cachemire et indou; Schalls d'été, Schalls cachemire Palatin, Schalls crêpe de Chine, Schalls mousseline blanche brodée, ainsi que de nouveaux modèles de Schalls et Mantilles en poul de soie glacé, Taffetas et Velours ottoman; Quantité de Soieries unies à des prix très-avantageux; Indiennes, Jaconats et Mousselines; Lingerie fines, Dentelles et applications de Bruxelles;

Modes en chapeaux, Bonnets et Fichus; Un grand assortiment de Chapeaux de paille d'Italie, entièrement frais, et de capottes paille cousue, sortant de la première fabrique;

Elle recevra sous peu de jours, de Lyon, un beau Choix de Gilets d'été, et continuera de recevoir de Paris les Nouveautés qui paraîtront en Etouffes pour robes, en Schalls et Modes. 415

BELLE VENTE

DE

MEUBLES.

Le LUNDI 22 AVRIL courant, à 9 heures du matin, et jour suivant s'il y a lieu, M^{REGNIER}, notaire à Olne,

VENDRA PUBLIQUEMENT,

à la maison de campagne, à Vaux, commune d'Olne, de feu Madame CLOSSER née BOUHA,

tout le Mobilier

QUI LA GARNIT, consistant en :

Gardes robes, Armoires, Commodes, Secrétaires, Encoignures, Tables, Canapés, Fauteuils, Chaises bourrées en crins, Pendules, Horloges, Consoles, Chiffonniers en acajou, Tables de nuit, 14 Lits complets, Courtepointes, Tapis de tables, Rideaux, Poêles, Batterie de cuisine, Cuivrie, Etainerie, Fayence, Verres, Gobelets, Cristaux, Bouteilles, Cruchons, 100 bouteilles de vin de Rhin, Voiture suspendue, Harnais de chevaux, Bois, Terrasses, Planches, Tonneaux, Ferrailles, 5 beaux Lauriers et beaucoup d'autres objets dont le détail serait trop long.

ARGENT COMPTANT. 445

BELLE VENTE

DE

BESTIAUX, ATTIRAILS DE LABOUR ET MEUBLES.

Mardi, Mercredi et Jeudi, 25, 24 et 25 Avril 1859, à 10 heures,

Monsieur le baron de Mofarts d'Houchenée, cessant son exploitation fera VENDRE AUX ENCHÈRES au château d'Houchenée, par le notaire THYRION,

tout le bétail et mobilier

garnissant sa ferme, rien réservé ni excepté, savoir :

LE MARDI 25 :

1° 15 chevaux dont 7 hongres, 7 jumens et un poulain d'un an.
 2° 24 bêtes à cornes de la plus belle race hollandaise, acclimatées depuis longues années, dont 17 vaches et genisses pleines, 2 genisses et 5 taureaux de différents âges.
 3° 6 porcs dits nourraires.
 4° Une bonne caleche et deux boguets ayant peu servi, 4 charriots dont un à jantes larges, charrette, tombereaux, tonneaux à conduire les piscines et à lessiver, 12 charrues, un grand cultivateur, rayonneur, houe à cheval, charrue à buter les pommes de terre, herse en fer, 10 en bois, semoir à roulettes, tranche-racines, 3 rouleaux, diable-volant, erilles et tous les attirails de labour.

LE MERCREDI 24 :

Un superbe troupeau de 400 bêtes à laine, mérinos, race pure, dont 100 mètres avec leurs agneaux, 100 moutons de six dents, le reste en bêtes de 4 dents, antenois, antenoises et agneaux d'un an, le tout très-sain.

ET LE JEUDI 25 :

Tout le mobilier de la ferme, batterie de cuisine, linges, lits, couvertures, 2 tonneaux à battre le beurre, tannes, tonneaux, 20 tonnes de très-bon vinaigre, 2,000 livres de lard, etc., etc. A CREDIT moyennant caution connue. 528

POMMADE DU BON DUPUYTREN,

Ancien chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris, composée par Mallard pharm. à Paris.

Cet agréable cosmétique par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot 2 fr. 50. Dépôt chez M. DECAMPS, ph. rue de la régence à Liège, où l'on trouve aussi l'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE de Breton ph. à Paris, spécifique contre les maladies secrètes etc. 4 fr. le flac. avec l'instr. et la PATE TYLACÉENNE si connue pour la guérison des cors.

SOCIÉTÉ

DES

mines et fonderies DE zinc

De la VIEILLE-MONTAGNE.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer les porteurs des promesses d'actions de la Société, que L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des actionnaires est convoquée pour le 30 AVRIL courant à 10 heures du matin au siège de la Société de l'Etablissement d'Angleur, près de Liège, pour entendre les rapports du conseil d'administration et des commissaires sur les opérations de l'année 1858 et statuer sur les comptes et bilan. Seront admis à l'assemblée tous porteurs de promesses de vingt actions.

Liège, le 2 avril 1859.

Le Directeur de la Société, LAMBELIN.

AVIS.

La COMMISSION D'AGRICULTURE de la province de Liège porte à la connaissance du public, en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 28 juin 1818, qu'elle se réunira en assemblée ordinaire le 19 du courant, à dix heures du matin, à l'Hôtel du gouvernement, rue Agimont, à Liège, et qu'elle recevra toutes demandes ou propositions que l'on croirait utiles de lui adresser dans l'intérêt de l'agriculture. A Liège, le 5 avril 1859.

Par la commission: Le secrétaire, BEAUJEAN.

RAMONAGE DES CHEMINÉES. — Le collège des bourgmestre et échevins rappelle aux habitants les dispositions de l'article 7 du règlement communal du 10 mars 1825, portant :

« Les propriétaires, et locataires feront ramoner exactement deux fois par an les cheminées ou l'on fait habituellement du feu, savoir :

» Dans les mois de mars et d'avril, et dans les mois de septembre et octobre. Il sera fait des visites générales dans les mois de mai et novembre, pour constater les contraventions. A l'Hôtel-de-Ville, le 3 avril 1859.

Le président, J.-J. Tilman.

BOURSES.

LONDRES, LE 15 AVRIL.

5% consolidés.	92 1/2	Différées	9
BELGE. 1852.	102	Passives	8
Hol. Dette active.	35	Russie	—
Portug. 5 p. c.	—	BRESIL	77 1/4
Id. 5 p. c.	21 1/4	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp Emp. 1854.	20 1/8 19 7/8		

ANVERS, LE 15 AVRIL.

Anvers. Dette act.	104 1/4	P	Prusse. Em. à Berl.	120	A
» Dette diff.	50 1/2		Naples. Cert. Fal.	95 1/2	A
Emp. de 48 mill.	100 1/4	A	Et. R. Levée 1852.	101	P
» de 50 mill.	91 5/8	P	Cert. à A. 1854.	99 1/2	
Hollande. Det. act.	—				
» Rente rem.	—				
Autriche. Metalliq.	107 1/4	P			
Lots de fl. 100.	—				
» fl. 250.	475				
» fl. 500.	810				
Polog. Lots fl. 500	118 5/4	A			
» fl. 1000	159 5/8 et.	A			
Bresil. E. L. 1854.	78	P			
Espagne. Ardoin.	16 1/2 et	P			
Dette passive 1854.	—				
» différée.	—				
Danemar. E. Not.	96				
Dito à L.	74	A			

BULLETIN DE BOURSE.

Les obligations ardoin étaient très-offertes au commencement de la bourse, mais de forts achats ont été opérés dans les prix de 16 9/16 à 7/16, le cours après clôture reste 16 1/2 A. Fonds Belges et actions avec peu d'affaires aux cours de samedi.

BRUXELLES, LE 15 AVRIL.

Dette active 2 1/2	55 1/4		Eraseries	—
Emp. Rothschild.	100	A	Tapis	—
Fin courant.	—		Fer d'Ougrée	—
Emp. de 50 mill.	91 1/4	A	Mutualité	106 1/2
Id. de 37 mill.	71	A	S. C. Bruges	—
Emp. de 1852 (4)	95	P	Monceaux	—
Act. de la Soc. G.	775		Act. Réunies	61
Emp. de Paris.	1645	A	Bornage	—
S. de Comm. de c.	—		Houyoux	—
B. de Belgique	70	P	Papeterie	—
C. de S. et Oise.	100 1/4	P	Lits de Fer	—
Hauts-Fourneaux.	—		Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	94 1/2	P	Civile	—
Idem.	100	P	Herve	—
Flenu	—		Ch. de Fer de Col.	—
Hornu	—		Ch. de B. M. et B.	—
Sclessin	—		Asphalt.	—
Soc. Nationale	—		Holl. Dette active.	—
Levant du Flenu.	—		Losrenten inscrit.	—
Ougrée	—		Autriche. Metalliq.	—
Sars-Longscham.	—		Naples. C. Falcon.	95 1/2
Chemin de Fer.	—		Espagne. Ardoin.	16 1/2
Vennes	—		Fin courant.	—
St-Léonard.	—		Prime un mois.	—
Chatelineau	—		Différée de 1850.	—
Verreries	—		Idem de 1855.	—
Bettieraves	—		Passives	—
Verr. de Charl.	—		Bresil. E. de Roth.	77
L'Espérance	—		Rome. E. de 1854.	101

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 15 AVRIL.

Le bateau à vapeur belge Antwerpen, ven. de Londres, avec 23 passagers et diverses marchandises.
 La goelette anglaise Peace, ven. de Newcastle, chargée de diverses marchandises.
 Le haak prussien Hercules, ven. de Dordt, ch. de div. marchandises.
 La goelette anglaise Carnsew, v. de Pintérieur, ch. de diverses marchandises, pour Bruxelles.

MARCHÉ DE LIEGE DU 15 AVRIL 1859.

Froment, l'hectolitre.	fr. 22 59.
Seigle, idem.	15 45.

Imprimerie de J.-B. Nossert, rue du Pot-d'Or, à Liège, N° 622.